

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**9 JUILLET 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Sollicitation du fonds de  
concours relatif aux  
opérations de mobilité  
durable de la  
communauté  
d'agglomération**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juillet 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juillet 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX\*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU\*\*, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

\*\*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Monsieur PIVERT  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 15 E 14

**OBJET** : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX OPÉRATIONS DE MOBILITÉ DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**RAPPORTEUR** : Madame BOUTIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts (CASGSF) souhaite développer les modes de circulation douce, dénommés « modes actifs », sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Par délibération en date du 24 juin 2015, elle a mis en place un fonds de concours permettant de financer les projets d'aménagements de mobilité durable réalisés par les communes membres de la CASGSF.

Ce fonds s'élève à 500 000 €. Il sera réparti par le bureau communautaire entre les communes ayant sollicité le concours financier en fonction de l'intérêt communautaire des projets présentés.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite faire appel à ce fonds de concours dans le cadre d'un projet d'aménagement de mobilité durable dont les travaux débiteront avant le 31 décembre 2015.

Ce projet concerne la création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Saint Léger ainsi que l'élargissement des trottoirs. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de l'aménagement de la coulée verte du ru de Buzot, opération d'intérêt communautaire visant à aménager progressivement un parcours attractif privilégiant les modes doux et visant à mettre en valeur ce ru traversant plusieurs communes de la CASGSF.

Le projet présenté s'étend sur la section de la rue Saint Léger comprise entre les boulevards Verdi et Hector Berlioz et va se prolonger à l'Ouest vers la plaine sportive de Fourqueux et à l'Est en direction du Pecq et de la Seine s'inscrivant dans un futur réseau vélo intercommunal. Les travaux débiteront à l'automne 2015. Le montant des travaux (hors acquisitions foncières) est estimé à 423 127 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le fonds de concours de la CASGSF en vue de participer au financement du projet de création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Saint Léger
- signer tous les documents relatifs à cette demande et notamment la convention bipartite pouvant intervenir dans ce cadre entre la Ville et la Communauté d'Agglomération

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter le fonds de concours de la CASGSF en vue de participer au financement du projet de création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Saint Léger
- signer tous les documents relatifs à cette demande et notamment la convention bipartite pouvant intervenir dans ce cadre entre la Ville et la Communauté d'Agglomération

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye